

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2014-49 du Comité syndical du Vendredi 21 novembre 2014

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil quatorze le vingt et un novembre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 novembre 2014.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIERE, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA Louis VILLARET. Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Gérard CABELLO
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Joëlle GOUDAL, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Denis MALLET, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 22	

Vu la convention signée depuis 2013 entre l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, le Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault et l'Association des médecins correspondants SAMU de l'Hérault, qui prévoit notamment le financement du fonctionnement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins,

Considérant d'une part que cette somme, correspondant à l'engagement financier direct de chaque communauté de communes au titre de cette convention, doit faire l'objet d'un versement complémentaire au SYDEL,

Considérant d'autre que le chapitre 65 du BP n'est pas suffisamment abondé pour permettre le paiement de 19.950 € au SDIS pour le fonctionnement de l'UMUPS en 2014,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Solliciter de chaque communauté de communes membre un versement de 6650 € dans le cadre du financement du l'UMUPS,
- ✓ De Voter la décision modificative suivante afin que le SYDEL puisse verser la somme de 19.950 € au SDIS



34239 Code INSEE	SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT SYDEL	DM n°1 2014
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1 - budget principal

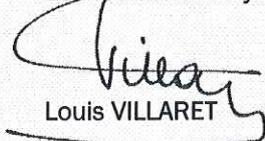
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65737-510 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	19 950,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	19 950,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751-510 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 950,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 950,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	19 950,00 €	0,00 €	19 950,00 €
Total Général		19 950,00 €		19 950,00 €

Clermont l'Hérault, le 24 novembre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 24 novembre 2014

Publiée le 24 novembre 2014

Transmise le 15 décembre 2014

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET